

FICHE PRATIQUE DE PRÉVENTION / F1 >>

Mots clés :

Machine dangereuse
Scie à sol



Vue du carter après modification



Scie à sol

L'entreprise et son activité

L'entreprise est spécialisée dans les travaux électriques. Elle réalise ou entretient les réseaux aériens et souterrains. Ces opérations nécessitent d'effectuer des tranchées en milieu urbain. La scie à sol permet de prédécouper la tranchée dans les enrobés ou le béton.

Situation antérieure

Cette machine présente d'origine les inconvénients suivant :

- la lame est uniquement protégée sur sa partie supérieure par un demi-carter (la partie travaillante de la lame reste directement accessible),
- la corde de démarrage du moteur est situé côté lame,
- la lame est en prise direct sur le moteur et se met en rotation dès son démarrage,
- il n'y a pas d'arrêt d'urgence au poste de conduite.

Solution mise en œuvre

L'ouvrier de maintenance a réalisé un carter enveloppant la totalité de la lame. Ce carter, pivotant s'appuie sur le sol par une roulette. Lorsque la lame pénètre dans la chaussée, le carter reste en appui sur le sol.

Ce carter s'ouvre largement pour permettre le changement aisé de la lame.

La corde de démarrage est prolongée pour que la mise en route se fasse, de l'arrière de la machine, dans une zone non dangereuse.

Un dispositif d'embrayage, par tension de courroies, est intercalé pour permettre la rotation de la lame uniquement sur action volontaire et maintenue de l'opérateur.

Un arrêt d'urgence est installé au poste de conduite.

Résultats

La mise en route de la machine se fait maintenant en toute sécurité.

La lame est en rotation seulement lors du sciage.

La lame cesse de tourner lorsque l'opérateur quitte la machine.

La lame reste inaccessible dans toutes les positions de travail.